



Les délégués et correspondants référents :

Il faut bien distinguer la fonction de correspondant référent et celle de délégué:

Le correspondant référent : il est l'intermédiaire entre l'association des PCCC et la commune et doit se tenir au courant des activités aussi bien de l'une que de l'autre pour pouvoir transmettre les informations nécessaires (agenda, calendrier des actions et des réunions, changement de membre, etc, ..).

Sa mission est, entre autre, de diriger les courriers/courriels à qui de droit sans attendre, (d'en faire des copies si plusieurs personnes en sont destinataires), et de veiller au suivi demandé. Il sera, en outre, la personne que l'association (Le président, l'agent de développement, les responsables de la commission, etc) pourra contacter pour assurer les relations association/communes. Même s'il n'est pas destinataire de certaines informations ou que les convocations de réunions ne lui sont pas adressées, il doit être au courant. Pour ce faire, il se rendra régulièrement sur le site internet de l'association et plus particulièrement son espace membre.

Les délégués : représentants de la commune dans l'association et représentants de l'association au sein de la commune. Le délégué est celui qui a pouvoir de vote (Conseil d'Administration, Assemblée Générale). Les délégués suivent de près la politique des Petites Cités Comtoises de Caractère et en sont les acteurs directs, ils remplacent le maire en cas d'absence.

Les membres des commissions : les commissions sont thématiques (culture, communication, jeune public, patrimoine, finances) et les membres de cette commission doivent normalement se spécialiser dans l'une d'entre elles pour assurer le bon fonctionnement de l'association. L'objectif est d'impliquer pleinement les membres dans les projets de l'association selon le thème.

Il y a cinq commissions thématiques. Dans l'idéal, les responsables des commissions sont également membres du Conseil d'Administration. Cette position leur permet de rapporter au CA ce qui a été dit en commission. Lorsqu'aucun membre du CA ne représente une commission, c'est l'agent de développement qui rapporte ce qui a été dit en réunions de commissions.

Les différentes commissions

1) La commission « animation-culture » : initie des expositions itinérantes d'artistes, intitulées « Visions d'Artistes », et de manière générale organise l'événementiel dans les cités au niveau culturel et artistique (spectacles itinérants à destination des adultes et du jeune public avec des Ensembles et troupes théâtrales de qualité tant au niveau national/

régional, tels que « Justiniana », le « Théâtre des Valises », la « Sarbacane Théâtre », « Bacchus », qu'international avec « le chœur Doros de Moscou », et d'autres à suivre !...)

2) La commission « communication » : assure la coordination de l'édition ou réédition des plans cavaliers, renouvelle chaque année un dépliant intitulé « Destination Petites Cités Comtoises de Caractère » qui récapitule pour chaque cité ce qu'il y a à découvrir, à vivre et à savourer, répertoriant toutes les manifestations phares de l'année. La commission coordonne des mises en place de signalétiques homogènes du patrimoine, a ouvert un site internet et va rééditer une brochure qui présente toutes les PCCC, leur caractère et particularités.

De manière générale, elle veille à la représentativité de l'association aussi bien en externe qu'en interne.

3) La commission « jeune public » : a une démarche culturelle et pédagogique vers un public ciblé avec pour objectifs la valorisation des ressources culturelles, patrimoniales et humaines des territoires PCCC. Elle a mené des actions diverses en milieu scolaire, périscolaire et familial. Le projet « adopter sa cité et devenir ambassadeur », avec les enfants guides, a été une vraie réussite dans les deux cités qui l'ont mis en pratique : Fondremand et Salins les Bains. Le jeu de découverte du patrimoine communal « Le Maître des secrets » a été repris et développé par la nouvelle commission.

4) La commission « patrimoine » : elle veillait au respect de la charte d'adhésion et son éventuel redéploiement.

Elle encourage chaque cité membre du réseau à proposer une animation ou une programmation pour les Journées du Patrimoine. Ces programmations peuvent alors figurer dans un dépliant commun conçu par l'association.

Elle réfléchit aux moyens de préserver, valoriser le patrimoine communal selon un projet d'ensemble cohérent, peut proposer des outils et de nouvelles idées d'action dans ce domaine.

5) La commission « finances » : veille à la bonne gestion des comptes de l'association.

L'idéal est qu'il y ait systématiquement dans chaque commune : un « délégué », plusieurs membres des « commissions », et un « correspondant-référent » (qui lui, peut-être déjà soit le délégué soit être membre de l'une ou de plusieurs commissions).

Le personnel de l'association

Sont vos principaux interlocuteurs et répondront à toutes vos questions :

Elisabeth BIEBER, agent de développement

Lydia NFONA, agent administratif

Laurie PUERTOLAS, agent de développement